



LA LETTRE AUX ÉLUS



Pays Bourgogne Nivernaise

La Bourgogne
côté Loire

septembre 2009

101 Contrats pour 101 Communes

Face à la montée du chômage qui touche, en particulier nos jeunes, le Pays Bourgogne Nivernaise a fait le choix de réagir.

Lors du Conseil d'administration du Pays Bourgogne Nivernaise de mai dernier, l'idée de créer « 101 contrats aidés sur les 101 communes du Pays » a été adoptée à l'unanimité. Les nouveaux CAE dits « passerelles » nous donnent en effet l'opportunité d'accompagner les jeunes de nos communes vers un premier emploi. Ce contrat prévoit l'embauche d'un jeune par une collectivité sur un an (généralement sur une durée de comprise entre 20 et 26 heures par semaine) avec des périodes d'immersion dans les entreprises locales. Le jeune dispose ainsi d'un contrat de travail lui permettant de développer ses compétences.

Notre objectif est d'aider chacune de nos communes à embaucher un jeune et de mettre chaque jeune ainsi recruté en relation avec une entreprise pour préparer un éventuel recrutement.

Pour y parvenir, nous avons décidé de travailler en étroite collaboration avec la Mission Locale Bourgogne Nivernaise, Pôle Emploi et la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui prendront bientôt contact avec vous.

Concrètement, comment cela va-t-il fonctionner ?

- la Mission Locale va dresser la liste des jeunes en recherche d'emploi domiciliés sur le territoire de chaque commune du Pays.
- votre commune pourra, si vous le souhaitez, conclure avec un ou plusieurs jeunes, un contrat « passerelle ». Ce contrat comporte une aide financière qui permet de ramener le coût résiduel pour la commune à environ 140 euros par mois et par salarié. Le coût restant à la charge de la commune ne doit pas être un obstacle a priori pour s'engager dans la démarche. Nous étudierons ensemble au cas par cas les possibilités d'adaptation.

- le jeune effectuera pendant 1 an, pour le compte de la commune, entre 20 et 26 heures de travail hebdomadaire en fonction des besoins exprimés par la commune.
- la Mission Locale et Pole Emploi prendront contact avec les entreprises de votre commune (ou commune riveraine) pour envisager des périodes en entreprise pour le jeune que vous aurez recruté. La répartition des périodes de travail entre votre commune et la ou les entreprises sera élaborée avec vous et la Mission Locale.

Ainsi, si vous souhaitez vous impliquer dans cette démarche territoriale, je vous engage à contacter Océane BIGNON qui a été recrutée spécifiquement par la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation, à l'aide de financements de l'Etat, pour mettre en œuvre le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes sur le territoire du Pays.

Océane BIGNON est basée à la Mission Locale Bourgogne Nivernaise
40 rue des Rivières St Agnan
58000 Cosne sur Loire.

Contact : Ligne directe : 03.86.28.87.21
Portable : 06.85.63.73.39
Courriel : Oceane.bignon@hotmail.fr

C'est, j'en suis convaincu, en unissant nos efforts et nos moyens que nous pourrons faire face à la fois aux difficultés de nos jeunes à trouver un emploi et à celles que rencontrent nos entreprises pour recruter et se développer.

Le Président,
Gaëtan GORCE